

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 22 JUIN 2022 à 20 heures.**

Date de convocation : 15 juin 2022

Date d'affichage : 15 juin 2022

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absente excusée : GAILLETON Jocelyne Absente : NECTOUX Morgane

Pouvoir : GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à MARECHAL Maurice

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 03 MAI 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 mai 2022 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**BILAN 2021 - BUDGET 2022
PROJET EDUCATIF 2022, PROJET PEDAGOGIQUE 2022,
RAPPORT D'ACTIVITE 2021
DU CENTRE DE LOISIRS ET PAUSE MERIDIENNE**

Didier CHARVET, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, présente aux membres du conseil municipal :

- le bilan 2021 du centre de loisirs et de la pause méridienne pour l'année 2021 qui s'établit à 53 788.39 € en charges et en produits.

Il indique que suite à la période de confinement, la CAF a proposé de choisir entre les chiffres des mois d'avril 2019 ou 2021. Le choix retenu est celui de 2019 qui est plus favorable.

Pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 16 173.25 €, les autres produits étant assurés par la participation des familles (17 530.90 €), la participation ALSH de la CAF (9 907.52 €) et de la MSA (529.48 €), du contrat enfance jeunesse de la CAF (8 939.25 €) et de la MSA (707.99 €).

- le budget primitif 2022 pour le centre de loisirs incluant la pause méridienne pour un montant total de 58 530 €.
- indique que le projet éducatif 2022 et le projet pédagogique 2022 sont reconduits sans changement par rapport à 2021,
- présente le rapport d'activité 2021,
- précise que le règlement de fonctionnement périscolaire pour la rentrée de septembre 2022 sera présenté lors de la prochaine session du conseil municipal de juillet.

***Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint
et après en avoir délibéré :***

VALIDE et ACCEPTE pour le centre de loisirs incluant la pause méridienne : le compte de résultat 2021, le rapport d'activité 2021 et le budget primitif 2022.

1°) TARIFS

Les tarifs ont été augmentés en septembre 2021. Après discussion et compte-tenu de la situation économique actuelle, le conseil municipal décide d'attendre le bilan de l'année scolaire 2021/2022 pour faire un point sur la nécessité d'appliquer de nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2023.

2°) PERSONNEL

- L'ATSEM (de la classe de petite section) en disponibilité jusqu'au 31 août 2022, a fait part de sa démission. De ce fait, un recrutement est en cours.
- L'ATSEM (de la classe de moyenne section) est toujours en congés maladie.
- La cantinière a demandé une disponibilité d'un an, un recrutement est en cours pour pourvoir à son remplacement en septembre.

**MODIFICATION des REGLEMENTS INTERIEURS
DU STADE et DES SALLES COMMUNALES DE BÉNY**

Le Maire propose de modifier le règlement intérieur du stade suite aux travaux effectués et en donne lecture.

Maurice MARECHAL, adjoint des bâtiments présentent les différents formulaires de location : imprimé de réservation, formulaire de réservation des tables et chaises, la fiche pratique lors de la remise des clés.

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et Maire-Adjoint,
et après en avoir délibéré :*

ACCEPTE et VALIDE le nouveau règlement intérieur de l'auvent, office traiteur, et de la salle du stade communal de Bény, applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

DECIDE et ACCEPTE le nouveau règlement des salles en apportant des modifications notamment sur la rubrique caution.

VALIDE les différents formulaires de location : imprimé de réservation, formulaire de réservation des tables et chaises, la fiche pratique lors de la remise des clés, le montant facturé en cas de casse ou de perte.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer les règlements intérieurs du stade et des salles communales de BENY.

TRAVAUX DU STADE

1) Suivi des travaux

Maurice Maréchal (adjoint en charge des bâtiments) présente le compte-rendu en images de l'avancement des travaux depuis la dernière séance du conseil municipal.

Le nettoyage général est prévu lundi 27 juin et la réception des travaux le mercredi 29 juin.

Un devis supplémentaire a été demandé pour réaliser un enduit de couverture sur les murs de l'auvent nord qui est très dégradé.

2) Aménagement des abords du stade

Le dossier est en cours auprès de l'agence départementale d'ingénierie.

Lecture des devis suivants :

- 1) Chaudière bâtiment Garavand : Suite à la visite de maintenance annuelle, il est nécessaire de remplacer un relais Finder (hors contrat). En conséquence, le devis de l'entreprise ENGIE est validé pour un montant total TTC de 122.22 €.
- 2) Travaux du stade : Lot 2 : maçonnerie – gros œuvre (avenant N°1) : Acceptation du devis de l'entreprise GUERRIER pour un montant total TTC de 11 367.84 pour l'ajout du dallage extérieur en béton désactivé.
En conséquence, le nouveau marché passe de 148 763.40 € à 160 131.24 € TTC.
- 3) Travaux du stade : Lot 8 : carrelages - faïences (avenant) : Acceptation du devis de l'entreprise SERRANO pour un montant total TTC de 1 860 € pour la mise en place d'un primaire et de 3 tampons à carreler pour les toilettes extérieures.
- 4) Système de vidéosurveillance : Acceptation du devis de l'entreprise FLOW ELEC pour un montant total TTC de 696.80 € pour le précâblage du système de vidéosurveillance.
- 5) Terrain de pétanque : Acceptation des devis de :
 - l'entreprise PIQUAND pour un montant total TTC de 9 960 € (8 088 + 1872) pour le terrassement du terrain de pétanque et les bordures béton,
 - la scierie MARECHAL pour un montant total TTC de 396 € pour les traverses de chêne.
- 6) Mise en conformité bâtiment Garavand : Suite à la visite de contrôle annuelle, il est nécessaire de mettre aux normes électriques divers équipements (prise de courant, bornes...) pour un montant total TTC de 464.40 €.
- 7) Vidéoprojecteur stade : Présentation du devis du vidéoprojecteur et de son écran fixe pour équiper la salle du stade pour un montant total TTC de 2 374.80 €. Le câblage de l'ensemble est inclus dans le projet initial. La décision d'acquiescer ce matériel est reportée à une date ultérieure en fonction du besoin réel et de la trésorerie disponible.
- 8) Pont du moulin de Marmont : Présentation de deux devis. Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de SAAF d'un montant total TTC de 2 760 € pour le terrassement et la construction d'un batardeau en terre sur le Sevron, au moulin de Marmont, afin de détourner temporairement les eaux de la rivière pendant les travaux de réfection du pont.
- 9) Attestation pour certificat d'économie d'énergie – Isolation des murs de l'ancien bâtiment du stade : Acceptation du devis de APAVE pour un montant total TTC de 540 €. Cette certification est nécessaire afin d'obtenir une subvention de plus ou moins 1800 €.
- 10) Pompe à chaleur N°2 du bâtiment école : La pompe à chaleur N°2 de la nouvelle école ne démarre pas et la chaudière à gaz est contrainte de prendre son relais. Après une expertise réalisée par le fabricant AERMEC en présence de la société Juillard-chauffage en charge de la maintenance, il est décidé d'accepter le devis de AERMEC d'un montant TTC de 5 871.77 €.

COMMISSION BATIMENTS - SITUATION AU 03 MAI 2022

Maurice MARECHAL, adjoint des bâtiments présente l'état d'avancement des travaux terminés au 22 juin soit :

- **Local des pompiers** : Remplacement du WC des toilettes,
- **Eglise, Cimetière & Grilles** : Peinture des grilles du cimetière et de l'école, sablage et réparation du haut du portail de la vierge,
- **Mairie** : Store de la salle du conseil.

Il informe également que la porte Nord du local des Jacquets (entrée des associations) est en très mauvais état et qu'un devis sera établi pour la remplacer.

PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibération, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit :

- Par affichage
- Par publication sur papier
- Par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de BENY afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage sur les tableaux intérieur (hall du secrétariat) et extérieur du bâtiment de la Mairie, place de la Mairie
- Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune en phase test.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022,

OPTE pour une publicité :

- Par affichage sur les tableaux extérieur et intérieur du bâtiment de la Mairie, 2 place de la Mairie,
- Publication sur support papier : à consulter au secrétariat de mairie pendant les heures de permanences,
- et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ecole :

- La remise des dictionnaires est prévue le mardi 5 juillet à 18h30,
- Une bonne participation des familles pour les spectacles « En fait ! »,
- Des effectifs en hausse pour la rentrée de septembre, notamment avec l'arrivée de nouvelles familles sur la commune.

Pont de Marmont : La déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement relatif aux travaux de réparation du pont de Marmont sur le Sevron a été réalisée auprès de la DDT gestion de l'eau. Le délai d'instruction est fixé au 16 juillet 2022.

Véhicule léger de la commune : Le joint de culasse du Partner de la commune est à changer, un devis de 1803 € est présenté. Après discussion le conseil municipal décide d'acquérir un nouveau véhicule car celui-ci a plus de vingt ans. Des devis sont en cours et seront validés lors du prochain conseil.

EDF : Par courrier en date du 30 mai 2022, révision à la baisse des prix d'électricité suite à la mise en œuvre des décisions gouvernementales.

Déchets : A compter de janvier 2023, le dépôt de tonte sera interdit à la déchetterie avec une période de tolérance de 6 mois.

Une étude est en cours à GBA pour passer en 2024 au bac de ramassage individuel en remplacement des Point d'Apport Volontaire (sauf le verre).

Travaux voirie : Ils devraient commencer semaine 27 (à compter du 4 juillet).

Demande de vendeur ambulant : « La pâtisserie de Gégé » est autorisée à s'installer sur le parking devant la mairie . Il précisait une préférence pour les mercredis soir, à confirmer dans les prochains jours.

Conférence 1000 élus : L'ensemble des conseillers du Grand Bourg Agglomération est convié le jeudi 30 juin à 15h afin de présenter le bilan et les orientations. Il est indiqué qu'une réponse doit être faite même négative.

Congés :

- Le secrétariat de mairie sera fermé le samedi 16 juillet, et du 8 au 29 août inclus.

- Le Maire sera absent du 4 au 17 juillet inclus.

Réunion conseil municipal : Mercredi 27 juillet 2022 à 19h dans la nouvelle salle du stade.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Vendredi 24 juin :** Fêtes ou fête de la musique avec le Comité des fêtes, salle Garavand
- **Samedi 25 juin :** Visite commentée du village de Béný avec l'office du tourisme de Grand Bourg Agglomération
- **Dimanche 03 juillet :** Fête du poulet de Bresse par l'amicale des sapeurs-pompiers (vente de poulets à emporter)
- **Jedi 04 août :** Pique-nique du Club des retraités
- **Dimanche 28 août :** Bazardouille organisée par le sou des écoles.